

RAPPORT FINAL

RESEAU DES EDUCATEURS DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE (REEJER)

PROJET

« REDUCTION DU PHENOMENE ENFANT EN RUPTURE FAMILIALE ET SOCIALE DE LA VILLE PROVINCE DE KINSHASA »

République Démocratique du Congo

AVRIL 2009

For every child
Health, Education, Equality, Protection
ADVANCE HUMANITY



Organisation : Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue

Adresse Postale :

Pays assisté : République Démocratique du Congo

Personnes de contact : Rémy MAFU

Téléphone : +243 99 99 46 653

Adresses emails : reejer_cg@yahoo.fr

Titre du Programme : PROTECTION

Contribution totale :

Balance des fonds disponibles : 39713,50 \$ USD

Durée du financement : 9 mois

Période couverte par ce rapport : Avril à Décembre 2008

Date du rapport : 9 mars 2009

Contexte

Selon le recensement effectué par le REEJER en collaboration avec l'UNICEF en octobre 2006, on dénombre **13 877 enfants de la rue dans la ville des Kinshasa**. Agés de 12 à 18 ans pour 69 % d'entre eux (soit 9 454), et se répartissent en plus grand nombre dans 5 communes (Masina, Gombé, Kalamu, Barumbu, Kinshasa) sur 24 que compte la ville. 26% sont des filles dont plus de la moitié déclarent avoir des enfants. Ainsi une seconde génération d'enfants nés dans la rue apparaît (le recensement dénombre 766 enfants de moins de 5 ans).

Le recensement revient aussi sur les principales difficultés auxquelles sont confrontées les enfants :

- les violences physiques et sexuelles occasionnées par leurs pairs, les adultes, la police, les militaires, etc.
- les maladies, infections, plaies, blessures, grossesses et maternités précoces, certaines forment de malnutrition, la toxicomanie
- les situations d'exploitation et de stigmatisation
- le manque d'accès aux services de base
- l'absence de repères familiaux protecteurs, structurants et socialisants

Par ailleurs, en janvier 2008, l'UNICEF a fait un état des lieux et émis des recommandations pour les acteurs œuvrant en réponse à la problématique des enfants en rupture familiale à Kinshasa. Dans ce rapport, elle insiste sur la nécessité de poursuivre et de développer les actions étant susceptible d'agir sur l'environnement des enfants et des familles, les initiatives de sensibilisation des pasteurs des « église de réveil » ainsi que la partie répressive. Les activités favorisant l'intégration des enfants tels que la scolarisation et la formation professionnelle, le développement des activités socio-éducatives devront, d'après ce rapport, également être accentués.

L'expérience des acteurs sociaux a également montré la nécessité de créer un espace de concertation et de réflexion pour les associations travaillant sur la problématique des enfants des rues à Kinshasa.

C'est ainsi qu'est né en 1998 le Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue, « REEJER » qui réunit les associations et ONG œuvrant dans l'encadrement éducatif des enfants et jeunes de la rue. Il vise à améliorer le partage des expériences respectives dans les interventions auprès des enfants mais aussi à l'arrêt de stratégie commune face à divers problèmes auxquels sont confrontés les enfants eux-mêmes ainsi que les associations s'occupant de leur encadrement.

Le REEJER est désormais un partenaire incontournable des agences et des ONG internationales sur la problématique de la protection des enfants. L'UNICEF, le PAM, OCHA font systématiquement appel à lui. Cette reconnaissance a permis la mise en place d'un cadre de concertation avec les ONG internationales et ainsi de mieux se faire entendre auprès des autorités locales et du gouvernement.

I. Objectifs

Le projet avait pour objectif principal de poursuivre la réunification, le travail de la rue, la prise en charge transitoire ou en alternatives des enfants en rupture familiale. Spécifiquement, cinq objectifs étaient poursuivis par le REEJER, à savoir:

1. Définir les critères de ciblage des enfants éligibles à la prise en charge transitoire et ceux des familles éligibles à l'appui et suivre leur mise en œuvre par les ONG partenaires ou non de l'UNICEF
2. Organiser des rencontres d'échanges d'expériences entre les différents éducateurs des ONG partenaires de l'UNICEF en vue de capitaliser les leçons tirées des expériences de chacun
3. Vérifier 100% des réunifications des enfants en rupture familiale effectuées par les ONG avec

l'appui financier de l'UNICEF, la DIVAS et les leaders des enfants de la rue en 2007 et coordonner les mécanismes de collectes des données

4. Organiser le suivi des activités réalisées par les ONG partenaires de l'Unicef en vue d'assurer la qualité de la mise en œuvre et le suivi des enfants placés en les alternatives (Familles d'Accueil, foyer autonomes, ...) à l'hébergement résidentiel ou à la réunification familiale
5. Protéger les enfants en rupture familiale par les interventions d'urgences en cas des problèmes
6. Plaider auprès du parlement pour accélérer l'adoption de la LPPE ainsi que sa promulgation par la présidence.

II. Résultats attendus

En rapport avec les objectifs poursuivis, les résultats ci-après étaient attendus :

1. Les critères de ciblage des enfants et familles éligibles respectivement à la prise en charge transitoire et à l'appui sont définis
2. Les rencontres d'échanges d'expériences entre les différents éducateurs des ONG partenaires de l'UNICEF sont organisées.
3. Les réunifications des enfants en rupture familiale effectuées par les ONG, la DIVAS et les leaders des enfants de la rue en 2007, avec l'appui financier de l'UNICEF, sont vérifiées et les mécanismes de collecte des données sont coordonnés
4. Le suivi institutionnel des activités réalisées par les ONG partenaires et celui des enfants placés dans les alternatives à l'hébergement résidentiel ou à la réunification familiale sont organisés
5. Les enfants en rupture familiale sont protégés par les interventions d'urgences en cas des problèmes
6. La LPPE est promulguée et des mesures administratives prises pour son application.

III. Résultats obtenus

Pour réaliser les objectifs fixés et atteindre ainsi les résultats, le REEJER a réalisé en fonction de sa planification six activités prévues dans le projet :

1. L'organisation des rencontres de partage d'expériences professionnelles entre les acteurs sociaux des ONG partenaires de l'Unicef.
2. La vérification des réunifications déclarées par les ONG partenaires de l'Unicef
3. Le suivi institutionnel des activités réalisées par les ONG
4. L'atelier de validation des critères de sélection des familles éligibles à l'appui et d'admission des enfants au centre d'hébergement transitoire
5. La formation des éducateurs sur le suivi et l'accompagnement des familles d'accueil
6. L'intervention d'urgence en faveur des enfants de la rue.
7. Le Plaidoyer auprès du parlement pour la promulgation de la LPPE.

III. 1. L'organisation des rencontres de partage d'expériences professionnelles entre les acteurs sociaux des ONG.

Par sa mission, le REEJER sert de cadre de concertation et de partage des expériences entre les acteurs engagés dans la protection des enfants en rupture familiale. Pendant les neuf mois du projet, le REEJER a organisé 4 rencontres d'échange des expériences professionnelles avec les responsables des structures partenaires de l'UNICEF (une rencontre par trimestre), et 9 autres avec les éducateurs.

Avec les responsables des structures, les discussions ont tourné autour de l'évolution du travail à partir de la rue. Ici, il était question d'analyser les nouvelles stratégies pour un travail en collaboration avec les jeunes influents de la rue surtout en ce qui concerne la détection des nouveaux cas de rupture familiale des enfants pour la rue. Il s'agissait donc d'étudier les stratégies pour la mise en place d'un système fonctionnel d'alerte précoce. On a également partagé sur la situation des enfants victimes des rafles libérés de la prison et confiés à quelques structures pour le suivi. Pour ce point, les structures ont souhaité que l'Etat puisse prendre ses responsabilités. Il ne devrait donc plus s'agir de courir derrière la police pour négocier la libération des enfants raflés. L'Etat devrait donc assurer la protection de ces enfants et de veiller aux conditions de leur placement. Pour l'intérêt supérieur de ces enfants, les participants conviés ont recommandé au REEJER de s'activer pour la mise en place d'un cadre de concertation avec la police. C'est qui s'est fait. Les participants ont aussi partagé sur la mise en oeuvre des recommandations faites par rapport au suivi mixte (REEJER-DUAS) des familles d'accueil (FAT) et de vérification des réunifications. Il a été remarqué qu'un changement net a été fait. Afin de renforcer la synergie pour un meilleur traitement de la problématique des enfants en rupture familiale, les participants ont informé sur d'autres services sociaux existants pouvant servir aux références des enfants en cas des problèmes.

Les rencontres avec les éducateurs sociaux étaient en fait la suite de celle eue avec les responsables des structures. Une axée spécifiquement sur la mise en oeuvre des systèmes d'alerte précoce et de référence des enfants en rupture familiale (ERF). Ainsi les éducateurs ont échangé sur le processus de la mise en oeuvre, le mode de fonctionnement ainsi que sur les critères de sélection des membres de ces systèmes. Un point a été aussi mis sur les stratégies de travail avec les jeunes influents de la rue.

D'autres rencontres étaient axés sur le suivi et l'accompagnement des Familles d'accueil, et aussi sur l'impact du travail avec les enfants à partir de la rue. Le centre Ndako ya Biso de la communauté du chemin neuf, a aussi partagé son expérience sur le micro crédit. Cette activité semble être un des moyens de stabilisation de l'enfant dans la communauté étant donné que le crédit est accordé à la maman de l'enfant réunié. Il sied de signaler qu'une recommandation importante a été formulée au centre Ndako ya Biso de ne pas conditionner la réunification de l'enfant par l'octroi de ce crédit.

En ce qui concerne l'accompagnement et le suivi des FAT¹, le constat fait par le REEJER et la DUAS² lors de visite de ces familles n'était pas fameux. En fait, il a été remarqué que beaucoup d'enfants passaient un temps très long dans les Fats alors que la plupart de ces Fats ne bénéficiaient pas des visites des éducateurs. Il a été aussi constaté que CPEJD avait placé un enfant chez un éducateur célibataire. Pour ce faire, quelques recommandations ont été reformulées:

- Organiser au cours du mois de septembre la formation des éducateurs sur l'accompagnement des FAT
- Accélérer avec le processus de médiation familiale pour les enfants placés en alternative
- CPEJD devrait retirer l'enfant placé chez l'éducateur célibataire.
- Le superviseur de chaque structure doit vérifier les informations données par ses éducateurs avant de les transmettre au REEJER. Il doit également s'assurer que les éducateurs font le suivi des enfants placés en alternative

¹ FAT= Famille d'accueil Transitoire

² Division Urbaine des Affaires sociales

L'échange sur le travail avec les enfants à partir de la rue a consisté à évaluer le travail en termes de **succès enregistrés, des difficultés rencontrées, afin de dégager les pistes de solutions pour surmonter ces difficultés.**

Parlant des succès, les éducateurs énumèrent :

- Beaucoup des réunifications d'enfants à partir de la rue.
- Implantation des points d'écoute dans les coins stratégiques de la ville de Kinshasa (site d'enfants dans la rue).
- Plusieurs jeunes en situation difficile ont été orientés en formation professionnelle telles que l'agriculture et l'élevage (cas de l'ORPER).
- L'implication des communautés environnantes des sites où habitent les enfants dans la rue, qui facilitent le travail des éducateurs.
- L'implantation des points d'écoutes dans la rue a permis à renforcer la relation de confiance entre eux et les enfants.

Comme points négatifs, les éducateurs ont insisté sur le fait que les enfants réunifiés à partir de la rue finissent pour la plupart des cas à rechuter. Par contre, les réunifications effectuées à partir des centres sont souvent durables. Pour pallier à cette difficulté majeure, les acteurs ont suggéré de faire transiter les enfants dont la médiation a aboutie au centre d'hébergement pendant au moins une semaine avant de le réunifier avec sa famille. Il en sera de même pour les enfants à placer dans les Fats. Pendant ce temps de transit, les éducateurs pourront aider les enfants à se réadapter dans la communauté.

Ainsi, chaque institution a partagée son expérience sur l'évolution du travail sur terrain par rapport à la réunification familiale, l'accompagnement psychosocial des enfants dans les centres d'hébergement transitoire, la sensibilisation...

Parlant spécialement de l'accompagnement psychosocial des enfants, le constant fait est que la plupart d'éducateurs n'ont pas des capacités nécessaires pour mener à bien cette activité capitale pour la resocialisation de l'enfant vulnérable marginalisé. D'où la récessivité d'un renforcement de capacité.

III. 2. La vérification des réunifications déclarées par les ONG

Le REEJER a vérifié **681** enfants, dont 334 filles et 347 garçons.

650 enfants dont 314 filles et 336 garçons (**soit 95 %**), **se maintiennent** encore en familles, tan disque **28** enfants dont 10 un garçon et 18 filles (**soit 4 %**.) ont rechuté. **12 enfants** dont 6 filles et 6 garçons ont changé d'adresses et **10 autres** enfants réunifiés soit en province et soit dans un autre pays étranger (Congo Brazzaville et Angola). **3** enfants ont été référés à la pédiatrie de Kimbondo pour une prise en charge spéciale.

Quand à leurs occupations, **225** enfants sont scolarisés dont 102 filles et 123 garçons (**soit 35 %**) **dans le système éducatif formel**, **44** enfants au rattrapage scolaire (16 filles et 28 garçons).

113 enfants (**soit de 17 %**) dont 36 filles et 77 garçons sont en apprentissage des métiers (en coupe et couture, esthétique pour les filles, la mécanique, l'ajustage et soudure, l'électronique et la menuiserie); **181** enfants vivent en oisiveté³ (118 filles et 63 garçons).

87 enfants sont classés dans la catégorie « **Autres** » (26 bébés, 41 filles mères et 20 garçons aux petits AGR).

N.B La majorité de filles réunifiées par HOPE sont oisives, ce qui est un danger pour leur stabilisation en famille et leur réinsertion sociale. Dans la plupart des cas, ces filles entretiennent leurs anciens contacts dans la rue. Par contre, les enfants réunifiés par AED et CPEJD se stabilisent facilement par ce qu'ils bénéficient des programmes de scolarisation ou d'apprentissage de métiers se trouvant au

³ Les enfants qui ne sont pas occupés

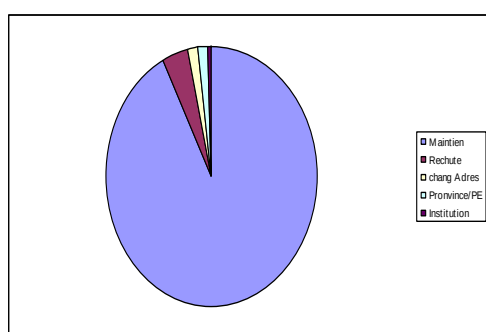
sein de ces institutions. Ainsi donc, il est important de penser aux activités de stabilisation sociale et économique (Scolarisation, apprentissage professionnel ou AGR, ..) pour les filles réunifiées par HOPE.

Tableau synthèse de vérification

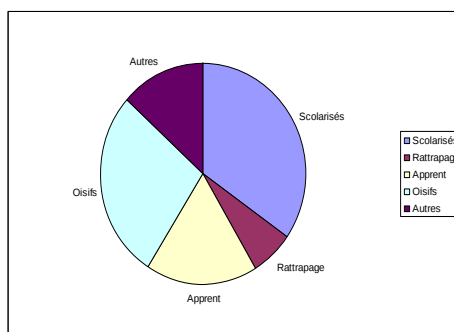
	Vérification des réunifications familiales																	
	Vérifiés			Maintiens			Rechutes			Chang Adres			Province ou Pays étranger			En institution		
	F	G	S/t	F	G	S/t	F	G	S/t	F	G	S/t	F	G	S/t	F	G	S/t
PARTENAIRES																		
AED / MBONG	48	176	224	48	172	220	0	4	4	1	2	3	0	1	1	0	1	1
HOPE	249	14	263	229	14	243	18	0	18	2	0	2	7	0	7	2	0	2
CPEJD	32	140	172	32	134	166	0	5	5	3	4	7	1	1	2	0	0	0
NDAKO YA BISO	5	17	22	5	16	21	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	334	347	681	314	336	650	18	10	28	6	6	12	8	2	10	2	1	3

	OCCUPATION DES ENFANTS QUI SE MAINTIENNENT																	
	SCOLARISATION			RATTRAP			APPRENT			OISIFS			AUTRES			S /TOTAL		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	S /Tot
PARTENAIRES																		
AED / MBONGWANA	19	44	63	6	23	29	11	63	74	11	20	31	3	12	15	50	162	212
HOPE	65	3	68	8	0	8	23	0	23	98	1	99	50	3	53	244	7	251
CPEJD	14	63	77	2	5	7	1	13	14	9	41	50	4	14	18	30	136	166
NDAKO YA BISO / CCN	4	13	17	0	0	0	1	1	2	0	1	1	0	1	1	5	16	21
TOTAL GENERAL	102	123	225	16	28	44	36	77	113	118	63	181	57	30	87	329	321	650

Graphique 1. Situation des enfants réunifiés



Graphique 2. Occupation des Enfants en famille.



III. 3. Le suivi institutionnel des activités réalisées par les structures

Ce suivi a pour objectif de se rendre compte de l'avancement des projets, mais surtout de la qualité du service rendu aux enfants, afin de leur apporter l'expertise nécessaire et de mieux les accompagner. Ainsi nous avons visité mensuellement les cinq structures partenaires de l'UNICEF. Nous avons également visité les familles d'accueil transitoire, mais avons aussi fait le suivi des éducateurs dans leurs points d'écoute dans la rue.

Pour la visite des centres, cinq objectifs étaient poursuivis:

- Evaluer le niveau de connaissance du projet par le personnel impliqué dans les structures
- Les stratégies mises en place pour la mise en œuvre du projet suivant les activités respectives
- Evaluer la mise en œuvre des recommandations faites lors des visites précédentes, notamment sur les standard de prise en charge des enfants.
- Evaluer la mise en œuvre des recommandations faites lors des échanges des expériences sur les FAT
- Expliquer les nouvelles données sur les indicateurs à déposer aux REEJER

En ce qui concerne la connaissance des projets, tous les acteurs impliqués en avaient une bonne connaissance. Nous avons aussi constaté que tous les centres organisent des réunions hebdomadaires pour faire le point sur l'avancement des activités. Ainsi nous avons saisi l'opportunité pour lire quelques dossiers des enfants. La plupart d'éducateurs ne savent pas bien documenter les enfants. Ils présentent également beaucoup de difficultés pour l'élaboration de leurs rapports d'activités.

Quand aux stratégies de mise en œuvre du projet, les structures ont renforcé leurs activités en milieux ouverts (rue). Les éducateurs sont permanents dans leurs points d'écoute que nous avons également visités. Ici, il est important de louer la méthodologie de l'AED qui travaille en étroite collaboration avec les populations qui vivent ou qui travaillent aux alentours de sites d'existences des enfants dans la rue. La structure les sensibilise et se sert d'elles en même temps comme canaux de communication pour l'alerte précoce. Il sied de signaler que grâce à cette méthode, un éducateur a réussi à réunifier onze (11) enfants dans un même site.

Concernant les FAT, toutes les structures se sont efforcées à appliquer les recommandations faites lors des échanges expériences. Les FAT qui n'ont pas répondu aux critères de sélection, n'ont pas été retenu par les structures, notamment celle de CPEJD.

III. 4. L'atelier de validation des critères de sélection des familles éligibles à l'appui et d'admission des enfants au centre d'hébergement transitoire.

L'élaboration de ces critères avait pour objectif d'éviter que le passage de l'enfant dans le centre d'hébergement transitoire ou son placement dans les autres alternatives ne soit transformé en institutionnalisation de l'enfant et aussi, pour éviter que des familles qui ne nécessitent pas un appui puissent en bénéficier au détriment des familles les plus nécessiteuses.

Pour ce faire, le REEJER en collaboration avec la DUAS, ont élaboré la première ébauche des critères d'admission au centre, de placement en alternatives (familles d'accueil, foyer autonomes ou foyers protégés). Cette ébauche a été soumise aux structures pour obtenir leur réaction avant l'organisation de l'atelier de deux jours qui a consisté à l'adoption de ces derniers. 17 personnes ont assisté à cet atelier, 6 femmes et 11 hommes.

Les critères suivants ont été validés :

A. Pour le placement au centre d'hébergement transitoire

1. L'enfant doit être en rupture des liens familiaux
2. A défaut d'une autorisation du juge, le placement de l'enfant doit être fait sur base d'un document livré par la DUAS.
3. Enfants dont l'état de santé nécessite une prise en charge spéciale
4. Enfants réunifiables qui risquent d'être perdus de vue ou influencés par les pairs
5. Les enfants ayant rechutés après réunification selon le cas
6. L'enfant doit accepter d'étudier (Education formelle ou non formelle) ou d'apprendre un métier. Il doit également s'engager à respecter les Règlements Intérieur du centre.
7. La durée du placement doit être le plus court possible, afin d'éviter l'institutionnalisation de l'enfant. Toutefois, l'intérêt supérieur de l'enfant compte et l'objectif sera de faciliter un retour stable et durable dans la communauté.

B. Pour les familles éligibles à l'appui

1. Etre une famille démunie⁴, ayant accepté, sans condition la réunification d'un enfant en rupture familiale et manifestant la volonté de participer à son développement.
2. La famille à risque ayant exprimée la volonté d'exercer de manière rentable une AGR
3. La famille pauvre dont l'un des enfants ou femme joue le rôle de chef de ménage.

III. 5. La formation des éducateurs sur le suivi et l'accompagnement des familles d'accueil.

Les Fats constituent à ces jours une des bonnes alternatives de placement des enfants en rupture familiale, pouvant faciliter leur réintégration sociale.

Cette formation était une réponse aux faiblesses constatées aux éducateurs pendant nos suivis des FATS. Pendant cinq jours, ces éducateurs ont échangé sur le rôle et la manière d'accompagner ces FATS. 27 personnes ont assisté à cette formation dont 7 femmes et 20 hommes.

III. 6. L'intervention d'urgence en faveur des enfants

Le REEJER a intervenu dans le cas de l'enfant REGEAN abattu par la police, lors de l'opération de délogement des occupants de la maison de la jeunesse au Stade Tata Raphaël. Informé par les amis d'AJRD, le REEJER a informé tous les partenaires œuvrant pour la protection de l'enfant et a saisi l'OCDH, l'AJM et les responsables de la police chargés de la protection de l'enfant pour faire le suivi du policier arrêté. En collaboration avec la DUAS, nous avons également mené les enquêtes pour retrouver la famille de l'illustre disparu et contribué à l'enterrement de l'enfant.

La majorité de nos interventions d'urgences étaient axées autour des enfants victimes de rafle par la police.

Signalons qu'il ya eu au total 5 rafles durant l'année 2008, dont la plus importante était celle du vendredi 09 Mai 2008. En effet, en cette date, l'Inspection Provinciale de la Police/Kinshasa avait procédé à la rafle d'une centaine des personnes vivant dans les rues pour cause de vagabondage. La majorité des personnes arrêtées étaient les enfants. Ceux-ci ont été détenus au camp Lufungula dans des conditions extrêmement difficiles et insalubre (pas d'eau, ni installation sanitaire). Ainsi, en collaboration avec la DUAS et l'ONG Action Justice maintenant, le REEJER a mené un plaidoyer et réussi à libérer dans un premier temps quelques enfants malades. Ces enfants ont été référés dans les centres de santé appuyés par MDM. Les autres enfants (36 enfants), ont été transférés le mardi 13 Mai, auprès du juge de paix de la Gombe, 25 autres ont été directement remis au niveau de l'IPKIN à leurs parents qui ont été informés par le REEJER et qui se sont présentés à la police. Signalons que les 36 enfants transférés au parquet ont été placés sur ordre du juge à la prison centrale de Makala, avant d'être libérés suite à la pression faite par le REEJER en collaboration avec la DUAS et AJM.

⁴ Famille n'ayant pas le minimum vital pour subvenir aux besoins de ses enfants

III.7. Le Plaidoyer

Outre le plaidoyer auprès des autorités du ministère de l'intérieur et de la police, le REEJER s'est focalisé sur les actions de pression auprès du parlement et du gouvernement sur l'adoption et la promulgation de la Loi portant protection de l'enfant en RDC.

En effet, les députés membres de la commission socioculturelle ont pris du temps pour harmoniser leurs vues sur les différents qui les opposaient avec leurs collègues du sénat. C'est qui était en fait un frein dans le processus de l'adoption et de la promulgation de la LPPE.

C'est ainsi que le 20 Novembre 2008, le jour de la 19^{ème} anniversaire de la Convention Relative aux Droits de l'Enfants, à la demande des enfants, le REEJER a organisé des actions de plaidoyer auprès de deux chambres du parlement (le SENAT et l'Assemblée Nationale) et du Gouvernement pour les pousser à adopter et la promulguer ladite loi.

Tout à commencer le 19 Novembre, où les enfants, accompagnés par le Coordonnateur et d'autres membres du REEJER sont allés remettre un mémo au représentant spécial du SG de l'ONU, Mr Allan DOS à qui ils ont demandé de les accompagner dans la revendication de leurs droits. Saisissant l'occasion du point de presse hebdomadaire de la Mission des Nations unies aux Congo, les enfants se sont exprimés devant les journalistes.



Les enfants lisant leur mémo devant le représentant du SG de l'ONU

Le 20 Novembre, à 10H00, 70 enfants dont 35 filles ont

Poursuivi leurs démarches aux deux chambres du parlement. A l'Assemblée Nationale, ils ont été reçus par la commission socioculturelle présidée par Madame NDOMBE, à qui ils ont remis leur mémo. Au Sénat, les enfants ont été reçus par le premier vice président. Touchés par les doléances des enfants, les deux chambres du parlement ont promis de faire de leur mieux que cette loi soit promulguée avant la fin de l'année 2008. Après échange avec les parlementaires, les enfants ont été conviés à dîner au restaurant par le Sénateurs.



Mémo.

pour
cette
au

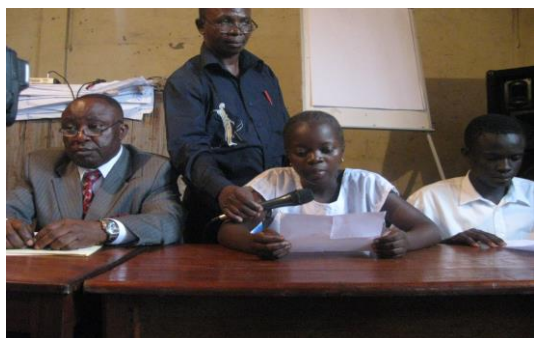
Les enfants avec le vice premier président du Sénat, le 20 Nov 2008

L'enfant Sarah lisant le mémo devant Mme LUKIANA (en blanc), Ministre de genre et Enfant

Après le parlement, les enfants sont allés tour à tour rencontrer les ministres de Genre et enfants, Affaires sociales et solidarité nationale, ainsi que le ministre de la justice. A ces différents Ministres, les enfants ont fait part de leur rencontre avec le parlement et leur ont remis leur mémo. La Ministre de



Genre et Famille a rassuré les enfants de ne ménager aucun effort pour que cette loi soit vulgarisée et connue de tous. Elle également promet d'accélérer le processus de mise en place des parlements d'enfants dans les communes et dans les quartiers.



Mr Roger MAFOLO, PCA du REEJER et les enfants pendant le point de Presse au REEJER

Avant de clôturer la journée, un point de presse a été organisé par les enfants au REEJER où les enfants ont répondu aux différentes questions des journalistes. Dans son mot de circonstance, le président du Conseil d'administration du REEJER, Monsieur Roger MAFOLO, a invité les journalistes à faire large diffusion de cette activité.

Après cette journée, le REEJER a également organisé des émissions sur la RTNC et deux autres chaînes de télévisions et sur 10 radios communautaires stratégiques toujours pour faire pression sur les députés et sénateurs.

Notons que suite à cette action, la dite loi a été promulguée au mois de janvier 2009, par le président de la république.

III.7. Tableau synthèse des résultats obtenus.

Activités Prévues	Indicateurs	Résultats atteints
1. Les critères de ciblage des enfants et familles éligibles respectivement à la prise en charge transitoire et à l'appui sont définis	- Présence de l'ébauche des critères d'admission des enfants au centre. - Nombre de personnes invitées.	- 5 ONGs ayant reçue la feuille de route sur les critères d'admission des enfants au centre. - Tous les enfants placés dans les centres d'hébergement transitoire ont été sélectionnés suivant les critères d'admission. - 5 séances des rencontres d'analyse et de validation de la feuille de route ont eut lieu au siège du REEJER, couvertes par 17 acteurs sociaux venant des différentes structures d'hébergement transitoire des enfants et la DUAS. (5 femmes + 12 hommes).
2. Les rencontres d'échanges d'expériences entre les différents éducateurs des ONG partenaires de l'UNICEF sont organisées.	- Nombre d'échanges organisés - Nombre de responsables invités - Nombre d'éducateurs invités. - Nombre d'échanges organisés	- Etude des cas difficile sur la réinsertion sociale des enfants au centre. - 4 séances organisées avec les responsables et 9 séances avec les éducateurs des ONG. - Renforcement des capacités des 10 responsables (2 femmes et 8 hommes) et 40 éducateurs des ONGs (14 femmes et 26 hommes).
3. Les réunifications des enfants en rupture familiale effectuées par les ONG, la DIVAS et les leaders des enfants de la rue en 2007, avec	- Nombre d'enfants vérifiés - Nombre d'enfants qui se maintiennent en famille. - Nombre d'enfants	- 650 enfants se maintiennent en famille (314 F + 336 G), soit 95 % sur les 681 enfants suivi et vérifiés. - 28 enfants ont rechuté (18 F + 10G), soit 4 % - 12 enfants ont changé d'adresses (6 F + 6G) - 10 enfants réunifiés en province ou pays

l'appui financier de l'UNICEF, sont vérifiées et les mécanismes de collecte des données sont coordonnés	réunifiés en province ou pays étranger. - Nombre d'enfants qui ont rechuté - Nombre d'enfants scolarisés. - Nombre d'enfants en apprentissage - Nombre d'enfant oisifs	étrangers (8 F + 2G), soit 4 % - 3 enfants placés en institution (2 F + 1G) - 225 enfants scolarisés (102 F + 123G), soit 35 % sur les 650 enfants qui se maintiennent en famille. - 44 enfants au rattrapage scolaire (16 F + 28G), soit 68 %. - 113 enfants en formation professionnelle (36 filles + 77G), soit 17 %. - 181 enfants vivent en oisiveté (118 filles et 63 garçons), 28 %. - 87 enfants classés dans « Autres » 26 bébés, 41 filles-mères et 20 garçons sont aux petits AGRs, sont 13 %.
4. Le suivi institutionnel des activités réalisées par les ONG partenaires de l'UNICEF et celui des enfants placés dans les alternatives à l'hébergement résidentiel ou à la réunification familiale sont organisés	- Nombre d'ONG suivi - Nombre de points d'écoutes visités - Nombre d'enfants suivi dans les familles d'accueil transitoire et foyers protégés	- 5 ONG suivi sur la mise en œuvre des critères adoptés pour l'accueil des enfants en hébergement. - 32 points d'écoute visités, le mouvement d'enfants varie selon le temps dans la plupart des points d'écoute, ce qui fait que les éducateurs sont obligés de suivre les enfants contactés même pendant les heures du soir. - 65 enfants suivi dans les familles d'accueil, foyers protégés et autonomes. 2 enfants ont posé problème de non adaptation dans les FAT.
5. Les enfants en rupture familiale sont protégés par les interventions d'urgence en cas des problèmes	- Nombre de visites effectuées dans les lieux de garde. - Nombre d'enfants arrêtés.	- 20 visites effectuées. - 36 enfants transférés au CPRK ont tous regagné leurs familles respectives après avoir été entendu par le Juge des enfants. - Assistance à l'enterrement d'un enfant abattu par la police.
6. La formation des éducateurs sur le suivi et l'accompagnement des familles d'accueil	- Nombre d'éducateurs formés - Nombre des responsables des ONG formés	- 17 éducateurs formés (4 femmes et 13 hommes). - 10 responsables des ONGs formés (3 femmes et 7 hommes)

IV. Difficultés rencontrées

- L'encadrement des EAFGA dans les centres d'hébergement transitoires des EDR
- La pauvreté des familles est un risque potentiel de rechute des enfants réunifiés et non occupés (oisifs).
- 28 % des enfants vivent dans l'oisiveté en famille, c'est un risque probable de rechute. La majorité de ces enfants sont des filles.
- La lenteur des structures dans le transfert des indicateurs et certificats des réunifications.

V. Plans pour le futur

- Elargir le cercle de suivi des structures. Augmenter le nombre de ces structures de 5 à 50.
- Mettre en place un dispositif des réponses rapide et un système fonctionnel de référence des enfants en cas de problème ou d'urgence.
- Mettre en place une base des données fiables sur la situation des enfants de la rue à Kinshasa.

- Organiser des formations pratiques des éducateurs en cours d'emploi, afin de renforcer leurs capacités dans la prise en charge et l'accompagnement des enfants vulnérables marginalisés (spécialement les enfants de la rue).
- Intensifier les activités de préventions de ruptures familiales, notamment en associant les structures communautaires à la base dans la promotion des droits de l'enfant.
- Appuyer les structures dans la scolarisation ou autres activités pouvant faciliter la stabilisation des enfants réunifiés dans la communauté.
- Apporter un appui matériel ou socio-économique aux familles des enfants réunifiés (familles les plus démunies).
- Renforcer la capacité des acteurs (éducateurs) dans l'accompagnement d'autres groupes d'enfants vulnérables autres que les enfants de la rue.

VI. Conclusion

Les structures ont considérablement amélioré leur travail dans l'initiation professionnelle des enfants, ce qui explique la réduction de pourcentage des enfants oisifs en particulier selon les statistiques des enfants suivis et vérifiés durant ce projet (28 %) par rapport au projet 2007 (34 %). Ceci va de même pour les taux de rechute qui est réduit de 3% par rapport à l'année 2007.

Malgré les multiples difficultés rencontrées dans la réinsertion communautaire des enfants associés dans les forces et groupes armées en provenance de Moanda, le REEJER a fait preuve de son expertise au profit du bien - être de l'enfant.

Nous tenons à remercier l'UNICEF pour son appui financier et matériel mis au profit des opérateurs sociaux dans cette lourde tâche que nous avons auprès des enfants en situation difficile dans notre pays.

Rapport financier

Le rapport financier accompagne ce rapport dans l'autre pièce jointe.

Rapporter par Philomène BWANGA.et Matondo KASESE